

Objet : La taxe d'apprentissage 2024

Montluçon, Le 5 mars 2024

Madame, Monsieur,

Chaque année, notre enjeu majeur est d'accueillir nos jeunes du lycée professionnel, dans les meilleures conditions avec un matériel de pointe qui est en adéquation avec le monde professionnel. Comme vous le savez, nous sommes fiers d'accueillir chaque année cent quatre-vingts élèves dans nos formations professionnelles en hôtellerie restauration et en gestion administration et depuis la rentrée 2022, sur une nouvelle formation « Métiers de la sécurité ». Nous participons ainsi au dynamisme du territoire.

La vision du lycée professionnel Saint-Joseph dans le secteur de la formation est de demeurer aux côtés et à l'écoute des entreprises pour que la formation soit la plus appropriée possible et qu'elle soit au plus près des enjeux économiques actuels.

En 2023, la taxe professionnelle a permis d'acheter des caméras de surveillance 360° pour le bac professionnel « métiers de la sécurité » et du matériel pour la filière restauration.

Le projet pour 2024 est de se doter de plusieurs logiciels pour la section AGOrA, de matériel de prévention et sécurité pour former les jeunes aux risques professionnels.

Pour cela, le calendrier de la nouvelle campagne de répartition du solde de la taxe d'apprentissage est le suivant :

- Elle débute le 27 mai.
- La procédure est la suivante : Les employeurs doivent se connecter à la plateforme SOLTéA et désigner notre établissement : notre numéro de siret est le 775 548 274 000 80, au 11 rue du Faubourg de la Gironde à Montluçon.
- <https://portail.net-entreprises.fr/>
- <https://www.net-entreprises.fr/solde-de-la-taxe-dapprentissage-en-dsn-et-le-service-soltea/>

Je vous remercie par avance de votre aide précieuse et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Chef d'Etablissement coordinateur,
Pascale Varenne.

